

## Ce que nous avons entendu

*« Les gardes-pêche sont des mécanismes de contrôle. Nous sommes des agents des pêches en transition. »*

### Apprendre à connaître les programmes de gardes-pêche communautaires

- Les programmes de gardes-pêche diffèrent d'une collectivité à l'autre : dans certains programmes, les gardes-pêche se concentrent sur la collecte de données et l'évaluation des stocks, tandis que dans d'autres, ils sont axés sur les patrouilles d'application de la loi. Une collectivité n'a plus de programme de gardes-pêche, car elle a des « surveillants des prises » et des « surveillants des prises accessoires ». Une autre a des « techniciens d'intendance » pour accomplir le travail technique des gardes-pêche.
- Les activités entreprises par les gardes-pêche peuvent être financées ou non dans le cadre du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Par exemple, les participants déclarent que le programme ne finance pas les travaux techniques liés aux espèces envahissantes ou aux espèces en péril, ni la plupart des initiatives de mise en valeur des pêches et de restauration des habitats.
  - L'un d'eux pense que les activités discutées durant l'atelier dépassent de beaucoup ce que le programme finançait, mais un autre se rappelle que le programme englobait ces activités au moment de son lancement.
- Les participants signalent que le manque de financement du programme a réduit le nombre de gardes-pêche dans les collectivités, la durée pendant laquelle un garde-pêche peut travailler et la quantité de travail technique à laquelle un garde-pêche peut participer. *« On travaillait sept mois, maintenant on n'en travaille que quatre. »* Ils ajoutent également que les déficits de financement sont comblés par d'autres sources. *« [Le programme] ne couvre que les salaires et le carburant. »*

### Activités techniques

- Les gardes-pêche recueillent des données sur le nombre de poissons capturés dans les pêches de leur collectivité. Ils participent également à un certain nombre d'activités de dénombrement du poisson, comme les excursions près des cours d'eau ou des ruisseaux, les barrières de dénombrement, les programmes de relevés au tuba, les plongées et les compteurs Didson. Certains utilisent des méthodes traditionnelles pour recueillir ces données, y compris les harpons et les filets.
  - Les données recueillies sont communiquées au Ministère sous forme de données brutes et de rapports sommaires, notamment les journaux d'inventaire des cours d'eau. *« Les données sont aussi présentées au chef et au conseil, surtout si la collectivité commence à les remettre en question. »*

- Certains gardes-pêche évaluent les stocks de certaines espèces, dont le saumon, le crabe et d'autres espèces. Bon nombre d'entre eux surveillent également la santé d'une ou de plusieurs rivières et ruisseaux et procèdent à des enquêtes par interrogation des pêcheurs.
- Beaucoup participent à des activités de mise en valeur des pêches et de restauration de l'habitat, parfois en partenariat avec Pêches et Océans Canada, la province ou l'industrie. Cela comprend l'exploitation d'écloseries. Toutefois, ces activités ne sont pas financées par le programme.
  - Les participants veulent que les gardes-pêche puissent faire plus de travail pour mettre le poisson en valeur et restaurer l'habitat du poisson, ainsi que lutter contre les espèces envahissantes et protéger les espèces en péril. *« Nous avons besoin de gardes-pêche pour prendre le contrôle de ces choses. »* Quelques-uns appuient le financement continu pour la restauration de l'habitat après la fin de l'Initiative de restauration de l'habitat du poisson. D'autres considèrent le financement des travaux relatifs à l'habitat comme un moyen de retenir les gardes-pêche au-delà de la pêche et de prévenir les mises à pied saisonnières. *« J'aimerais qu'on puisse en faire plus pour l'habitat, mais quand le saumon kéta est fini, nous avons fini. »*

#### Activités de surveillance et de mise en application de la loi

*« C'est le rêve d'un braconnier – tu sais que c'est un endroit qui doit être surveillé, mais il n'y a pas assez d'argent pour ça. »*

- Les gardes-pêche surveillent les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles ainsi que les autres pêches et activités se déroulant dans les rivières, les ruisseaux et les cours d'eau situés sur leur territoire. Les patrouilles se font à pied ou en bateau, de jour ou de nuit, selon la pêche.
  - Un participant a un groupe de surveillants (et non de gardes-pêche) pour surveiller la pêche à des fins alimentaires et rituelles. Ils délivrent également des cartes de désignation aux pêcheurs communautaires. *« En fin de compte, nous voulons l'utiliser comme outil d'application de la loi – pour retirer une carte si quelqu'un enfreint les règles. »* Deux autres ont du personnel pour surveiller les débarquements ainsi que la distribution communautaire du poisson.
- Quelques participants ont des gardes-pêche désignés dans leur collectivité. D'autres aimeraient en avoir – et souhaitent participer davantage aux tâches d'application de la loi. *« C'est en partie pour cela que je suis venu ici. Ce programme est important pour ma collectivité et personne n'a cette désignation. »*
  - Les participants soulignent que l'application de la loi est différente de la conformité – et qu'un agent des pêches ou un policier porte une ceinture de service avec une arme à feu. *« La formation des gardes-pêche qui leur confère ce pouvoir vient avec des responsabilités juridiques, et c'est pourquoi on y a renoncé il y a longtemps. »* Ils pensent également que chaque nation est plus ou moins favorable aux tâches de mise en application.
- Un participant déclare que les gardes-pêche de sa collectivité ont des fonctions d'observation, de consignation et de rapport, et que l'information est transmise directement aux agents des pêches locaux. Un autre dit qu'ils surveillent beaucoup les pêcheurs récréatifs : *« surtout ceux qui ne sont pas d'ici. »* Un autre encore explique que leurs gardes-pêche appliquent les règlements tribaux, surveillent de près certains jours

où les membres pêchent et ferment même la pêche pour protéger le quinnat. « *Nous l'avons aussi fait pour faire comprendre au Ministère et aux pêcheurs commerciaux et récréatifs que nous avons besoin de davantage de réductions des prises de saumon quinnat.* »

- Quelques participants effectuent des patrouilles conjointes et travaillent en étroite collaboration avec les agents des pêches. Ils peuvent aussi collaborer étroitement avec des agents de la GRC ou des agents de conservation.
  - Certains veulent participer à des patrouilles conjointes et à d'autres collaborations pour « légitimer » les gardes-pêche ou pour relancer des patrouilles conjointes qui existaient autrefois. D'autres pensent que la présence de gardes-pêche est suffisante pour décourager toute activité illicite. D'autres encore s'interrogent sur le fonctionnement de telles collaborations, car « *ce serait difficile compte tenu de la perception de Conservation et Protection dans la collectivité* ».
  - Certains participants veulent que des activités concertées de surveillance et d'application de la loi soient mises en place dans le cadre d'un protocole ou d'une autre entente avec le Ministère, mais d'autres pourraient ne pas appuyer ces protocoles. Par exemple, un participant dit que le Ministère a exercé des pressions sur sa collectivité pour signer un protocole afin d'avoir accès au territoire, mais que la collectivité ne veut pas que le protocole porte sur ses allocations. Un autre constate que les protocoles établis entre les nations dans certaines zones de pêche ne sont « pas respectés » par le Ministère.
- Certains sont préoccupés par le manque de surveillance des pêches par le Ministère. Par exemple, l'un d'eux explique qu'il y a très peu d'agents des pêches dans sa région et qu'ils ont tendance à travailler dans une collectivité.

#### Activités pédagogiques et de sensibilisation de la collectivité

« *Le public vient nous voir pour poser beaucoup de questions.* »

- Certains participants prennent une part active à des activités d'éducation et de sensibilisation, y compris des activités directement liées à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. « *Nous tenons deux à trois réunions communautaires par an pour informer les membres de la situation.* » D'autres ne participent pas à ce type d'activités.
  - Les participants indiquent également que les activités d'éducation et de sensibilisation communautaires sont souvent financées par d'autres programmes, dont le Fonds autochtone pour les espèces en péril.
- L'un d'eux souligne qu'il est important de bien informer et éduquer les collectivités au sujet des gardes-pêche, pour qu'il soit clair qu'ils travaillent pour la collectivité (et non pour le Ministère) et que les données transmises au Ministère ne contiennent pas de renseignements personnels.

## Cogestion

- Quelques participants parlent de la fermeture d'une pêche dans le passé (ou de leur participation à la décision de fermer une pêche) pour des raisons de conservation. « *Nous avons réussi dans le passé à obtenir des fermetures ou des restrictions dans la rivière, mais nous n'avons pas autant d'impact actuellement.* » Selon l'un d'eux, la cogestion est liée à l'importance de la relation entre les Premières Nations et le Ministère, tandis que plusieurs considèrent la cogestion comme une mesure du succès du programme.

## **Comprendre les relations**

« *Il faut entretenir la confiance pour pouvoir établir ces relations.* »

- La majorité des participants déclarent avoir de bonnes relations avec les agents des pêches locaux; toutefois, les sentiments sont partagés en ce qui concerne la présence ou l'intervention des agents, quelques participants signalant un temps de réponse opportun et d'autres indiquant qu'ils ont rarement les agents dans leur collectivité. « *Des agents des pêches communiquent avec nous peut-être une ou deux fois par an.* »
- Quelques participants interagissent également avec des employés des Sciences et de la Gestion des ressources au Ministère. « *Nous avons une bonne relation avec le Secteur des sciences, mais elle était plus solide autrefois.* »

## Structures hiérarchiques

- Les participants communiquent d'abord les données techniques et l'application de la loi aux superviseurs, aux gestionnaires ou aux biologistes de la collectivité, et ensuite au Ministère. Quelques-uns précisent que les données sur les prises sont transmises directement au Ministère tous les deux ou trois jours pendant la pêche.
- Selon un participant, les activités d'application de la loi devraient être signalées à une personne-ressource de la collectivité afin « *de ne pas aboutir directement au tribunal et que la collectivité puisse décider de la suite à y donner* ».

## **Comprendre la formation et les besoins futurs en matière de formation**

« *Nous devons envisager d'ajouter d'autres gardes-pêche – et ils doivent être plus polyvalents en gestion de l'habitat et d'autres activités pour être en mesure de travailler toute l'année.* »

- Les participants signalent qu'il y a longtemps qu'il n'y a pas eu de formation et de désignations. Quelques-uns se souviennent qu'au cours de leur formation initiale de trois mois, ils avaient cinq jours pour apprendre le manuel avant un examen. Par le passé, ils ont également suivi des cours de recyclage.
  - Certains gardes-pêche n'ont pas reçu de formation officielle ou ont été formés à titre d'intendants ou de gardiens de la côte dans le cadre d'autres programmes, comme l'Initiative des Premières Nations côtières – Great Bear, la formation technique en pêche dans un collège local, la formation des gardes forestiers ou la formation de Parcs Canada.

- Quelques équipes de gardes-pêche ont un garde-pêche désigné, un garde-pêche ayant reçu une certaine formation et des « gardes-pêche » sans formation. Un participant dit qu'ils n'ont pas accès à la formation de garde-pêche parce qu'ils ne font pas partie d'un regroupement.
- Les participants veulent que leurs gardes-pêche soient désignés. « *Nous avons besoin de désignations pour que les gardes-pêche puissent se protéger en tant qu'agents de la paix.* » Ils veulent aussi une formation plus fréquente, surtout en sauvetage en eaux vives et en premiers soins, ainsi que sur le terrain. Cependant, ils ne veulent pas que la formation se fasse au détriment d'autre chose dans leur entente liée à la Stratégie relative aux pêches autochtones.
  - Selon un participant, le programme et la formation des gardes-pêche devraient être liés aux évaluations environnementales et à la surveillance des activités minières, forestières, pipelinières et autres industries. « *Cela amènerait les promoteurs et la province, ce qui compléterait vraiment les activités des gardes-pêche.* » Un autre pense que la formation devrait inclure une formation d'agent de conservation et d'agent de police. « *Sur la voie de l'autonomie gouvernementale, nous devons faire ce travail. C'est dans cette direction que nous allons.* »
- Les participants notent le dévouement de leurs gardes-pêche à temps partiel (saisonniers) malgré les longues heures de travail, l'absence d'augmentation salariale et le travail saisonnier. « *Ils sont vraiment dévoués à la saison. Certains le font depuis 30 ans.* » Ils veulent également aborder les questions de rétention et de planification de la relève, y compris en embauchant des étudiants intéressés par des carrières de garde-pêche, mais plusieurs craignent que les jeunes ne s'intéressent pas à ce genre d'emploi : « *C'est pourquoi nous ne montrons pas tout aux étudiants et aux jeunes.* »

### **Améliorer le Programme des gardes-pêche autochtones**

« *Nous devons passer de saisonniers à significatifs.* »

- La conservation des espèces de poissons et de l'habitat est la priorité la plus importante pour les participants – et ils veulent que le programme des gardes-pêche couvre davantage d'activités de conservation liées au poisson qu'ils mangent et qui font partie intégrante de leur culture, de leurs traditions et de leurs valeurs sociales. « *Nous sommes le saumon – il représente notre mortalité linéaire et la force de notre peuple.* »
  - Les activités de conservation comprennent : la protection et la restauration de l'habitat « *...pour assurer une véritable protection riveraine* », la réduction des prises et une plus grande application de la loi dans la pêche sportive récréative, ainsi que davantage de dénombrements des poissons et d'évaluations des stocks. « *Le Ministère dit qu'il est là pour conserver, mettre en valeur et protéger le saumon, mais il ne fait rien pour protéger certaines montaisons ou pour soutenir financièrement les nations qui veulent faire ce travail.* »
- Les participants veulent que le programme soit financé adéquatement. « *J'ai été envoyé pour me plaindre du financement.* » Ils veulent également plus d'heures de travail pour les patrouilles, notamment pendant les fins de semaine, et une formation disponible en ligne et dans le cadre de séminaires.

- Les participants croient que le programme devrait être accessible à toutes les nations et que le succès du programme se mesurerait par un plus grand nombre de collectivités dotées de programmes de garde-pêche.
  - Selon un participant, le Ministère devait d'abord définir le programme. *« Est-ce qu'il est toujours fondé sur des gardes-pêche désignés qui n'existent pas? »*
  - D'autres sont d'avis que le réseau de gardes-pêche devait être intégré à l'échelle de la province et dans un plus grand nombre de secteurs de ressources. *« Nous devons élargir le rôle de nos gardiens – dans les zones marines et dans les forêts – et travailler ensemble dans des territoires qui se chevauchent. »*

### Mesurer le succès

*« Le succès, c'est quand les Premières Nations gèrent les ressources de leur territoire grâce à des gardes-pêche formés à cette fin. »*

- Les participants mesurent le succès du programme par la gestion des ressources sur leur territoire, le fait d'avoir des gardes-pêche formés et un programme adéquatement financé. Ils veulent aussi que le programme soit accessible à toutes les nations.
  - Un participant mesure le succès selon la reconstitution des stocks de poissons à des niveaux historiques, un autre par le nombre de relevés et les données recueillies. *« C'est un grand succès pour moi – le savoir généré, ainsi que le transfert et l'utilisation de ce savoir. »* Un autre encore considère le succès comme étant *« lorsque les gardes-pêche sont reconnus pour leur rôle dans les incidents bien réglés »*.

### L'équipe de gardes-pêche idéale

- Les participants veulent une équipe de gardes-pêche composée de personnel technique et d'application de la loi, notamment des scientifiques ou des biologistes, des gardes-pêche à la retraite, des gestionnaires des ressources naturelles et des responsables des pêches et de l'intendance. Un participant considère également comme équipe idéale de gardes-pêche une équipe qui veille à l'application des lois des Premières Nations.